

[Texte]

A third principle affirmed in *Federalism for the Future* is that there must be no delay in any necessary government program because of the constitutional review. The federal government and all governments must discharge their responsibilities under the present constitution and they must continue to do so until that constitution is changed. The present constitution is still the fundamental law and we must operate within that framework until we have a new one. The Prime Minister, in his opening remarks in the debate in the House of Commons which set up our half of this joint committee, made a particular point of that.

A fourth principle is the recognition of the existence of a Canadian community and a Canadian personality, manifested in our diverse cultural heritages, in our common institutions and in our feeling and concern for the well being of other Canadians. The Canadian community must flourish economically, socially and culturally.

A fifth principle flows from this—that the Canadian community must not only achieve its goals under a federal system but the system must be such as to provide a balance between the two extremes of centralization on the one hand and fragmentation on the other, and this balance must be expressed in our constitutional arrangements.

A sixth principle has regard to the priorities to be followed in carrying forth this constitutional review. The federal government has expressed the opinion that the constitutional debate should commence with a review of the rights of individuals and that this should take precedence over the rights of governments. As the Prime Minister put it, we wanted to start with things upon which we could agree and move later into those things upon which there might be less agreement. We therefore gave first priority to the question of a constitutional charter of human rights which would be binding on Parliament and binding on the legislatures and, along with *Federalism for the Future*, we published the paper entitled *A Canadian Charter of Human Rights*, setting out some proposals on this subject.

A second order of priority, we thought, should be given to consideration of the nature and role of our central institutions of government to ensure that they can make their most effective contribution towards the Canadian federation. These institutions are the Parlia-

[Interprétation]

Le troisième principe que l'on affirme dans *Le fédéralisme de l'avenir*, c'est qu'il ne doit pas y avoir de retard des programmes gouvernementaux nécessaires à cause de la révision constitutionnelle. Le gouvernement fédéral et tous les gouvernements doivent s'acquitter de leurs responsabilités aux termes de la Constitution actuelle jusqu'à ce que l'on ait procédé, justement, à cette réforme constitutionnelle. La Constitution demeure la loi fondamentale et nous devons œuvrer dans ce cadre jusqu'à ce que nous ayons une nouvelle constitution. Le premier ministre, dans un débat à la Chambre des communes, durant lequel fut créé notre moitié de ce comité, avait bien précisé ce principe.

Le quatrième principe est la reconnaissance de l'existence d'une collectivité canadienne et d'une personnalité canadienne qui se manifeste dans nos divers patrimoines culturels et dans nos institutions communes, ainsi que notre but de développement du bien-être des autres Canadiens. La collectivité canadienne doit s'épanouir sur le plan économique, social et culturel.

Le cinquième principe découle de ce que je viens de dire. Ainsi, la société canadienne ne doit pas seulement réaliser ses buts dans un système fédéral, mais le système doit pouvoir assurer l'équilibre entre les deux extrêmes, c'est-à-dire la centralisation, d'un côté, et la fragmentation de l'autre. Cet équilibre doit pouvoir s'exprimer dans nos arrangements constitutionnels.

Sixième principe. Il s'agit des priorités à suivre pour réaliser cette révision constitutionnelle. Le gouvernement fédéral a dit que le débat constitutionnel devrait d'abord commencer par reviser les droits des individus et que ceci doit avoir préséance sur les droits des gouvernements. Comme l'a dit le premier ministre, nous voulons commencer par les principes sur lesquels nous pouvons nous entendre, et ensuite, nous passerons à des choses où il y a peut-être moins d'accord. Donc, nous avons accordé la priorité à la préparation d'une charte constitutionnelle des droits de l'homme qui liera le Parlement et les assemblées législatives provinciales. Et nous avons publié en même temps que *Le fédéralisme de l'avenir*, un document qui s'intitule *Charte canadienne des droits de l'homme*, document qui fait état de certaines de nos propositions sur ce sujet.

Nous avons pensé qu'un deuxième ordre de priorités devrait être accordé à l'étude de la nature et du rôle de nos institutions centrales gouvernementales afin de s'assurer qu'elles puissent collaborer le plus efficacement possible à la Fédération canadienne. Ces institu-